

Page: 1/8

# Fiche de données de sécurité selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.05.2021 Révision: 03.05.2021

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: DETERGENT DEGRAISSANT CONCENTRE POUR PIECES MECANIQUES 10L
- · Code du produit: 14316
- · UFI: 9E90-U05J-J00R-WSSH
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettovage (y compris produits à base de solvants)
- Emploi de la substance / de la préparation Détergent bio nettoyant pour pièces mécaniques
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Distributeur:

SODISE

BP 81 - ZA de STANG AR GARRONT 29150 CHATEAULIN - FRANCE

*Tél:* 02.98.86.15.25 *Fax:* 02.98.86.35.35

Fabricant:

Actalys
Z.A. du Haut des Tappes
BP 70 065
54310 Homecourt
FRANCE
Tel +33(0)3 82 20 67 50
Fax +33(0)9 70 61 29 66
Email: actalys@orange.fr

- · Service chargé des renseignements: Service protection de l'environnement
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tel 01.45.42.59.59

Société / Organisme : ORFILA - INRS - http://www.centres-antipoison.net

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Skin Corr. 1C H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger GHS05
- · Mention d'avertissement Danger

(suite page 2)

Page: 2/8

# Fiche de données de sécurité selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.05.2021 Révision: 03.05.2021

#### Nom du produit: DETERGENT - DEGRAISSANT CONCENTRE POUR PIECES MECANIQUES - 10L

(suite de la page 1)

#### · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13

Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N, N-bis(hydroxyethyl) (UVCB)

#### · Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### · Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

#### · Indications complémentaires:

EUH208 Contient 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one. Peut produire une réaction allergique

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Description:

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Contient : tensioactifs anioniques et non ioniques < 5%, hydroxyde de sodium, phosphates < 5%, conservateur à base de CIT-MIT

· Composants dangereux:		
EINECS: 232-483-0	Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N, N-bis(hydroxyethyl) (UVCB)  Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315	2,5%
CAS: 85536-14-7 EINECS: 287-494-3	acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13 Skin Corr. 1C, H314; Nacute Tox. 4, H302; Aquatic Chronic 3, H412	4,0%
EINECS: 225-878-4	3-butoxy-2-propanol	2,0%
EINECS: 215-647-6	ammoniac Skin Corr. 1B, H314; 🍫 Aquatic Acute 1, H400; 🔱 STOT SE 3, H335	0,7%
La companya da la co	hydroxyde de sodium ♠ Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314	0,5%
Numéro CE: 611-341-5 Reg.nr.: 01-2120764691-48-XXXX	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)  → Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 2, H330; → Skin Corr. 1B, H314; → Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ↑ Skin Sens. 1, H317	0,0001%

(suite page 3)

*Page : 3/8* 

# Fiche de données de sécurité selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.05.2021 Révision: 03.05.2021

Nom du produit: DETERGENT - DEGRAISSANT CONCENTRE POUR PIECES MECANIQUES - 10L

(suite de la page 2)

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- · Après ingestion: Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Movens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.

(suite page 4)

*Page : 4/8* 

# Fiche de données de sécurité selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.05.2021 Révision: 03.05.2021

Nom du produit: DETERGENT - DEGRAISSANT CONCENTRE POUR PIECES MECANIQUES - 10L

(suite de la page 3)

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 1310-73-2 hydroxyde de sodium

VME (France) Valeur à long terme: 2 mg/m³

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales
- · Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Selon désignation produit

• Odeur: Caractéristique • Seuil olfactif: Non déterminé.

(suite page 5)

Page: 5/8

# Fiche de données de sécurité selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.05.2021 Révision: 03.05.2021

Nom du produit: DETERGENT - DEGRAISSANT CONCENTRE POUR PIECES MECANIQUES - 10L

	(suite de la p
valeur du pH à 20 °C:	9
Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébul	lition: 100 °C
Point d'éclair	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
Densité à 20 °C:	1,04 g/cm³
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Taux d'évaporation:	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux:

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone,

hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 85536-14-7 acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13

Oral LD50 1350 mg/kg (rat)

CAS: 1310-73-2 hydroxyde de sodium

Oral LD50 2000 mg/kg (rat)

(suite page 6)

Page: 6/8

# Fiche de données de sécurité selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.05.2021 Révision: 03.05.2021

#### Nom du produit: DETERGENT - DEGRAISSANT CONCENTRE POUR PIECES MECANIQUES - 10L

(suite de la page 5)

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Indications toxicologiques complémentaires:
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

# RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU
- · ADR, IMDG, IATA

UN1719

(suite page 7)

*Page* : 7/8

# Fiche de données de sécurité selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.05.2021 Révision: 03.05.2021

Nom du produit: DETERGENT - DEGRAISSANT CONCENTRE POUR PIECES MECANIQUES - 10L

	(suite de la page
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
ADR	1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A (HYDROXYDE DE SODIUM, acid
	benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13)
IMDG, IATA	CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (SODIUL
	HYDROXIDE, Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec
	alkylderivs.)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR	
~	0.665 16 (1)
Classe Étiquette	8 (C5) Matières corrosives. 8
•	0
IMDG, IATA	
8	
Class	8 Matières corrosives.
Label	8
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	III
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par	
l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	
No EMS: Segregation groups	F-A,S-B Alkalis
Stowage Category	A
Segregation Code	SG22 Stow "away from" ammonium salts
	SG35 Stow "separated from" SGG1-acids
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II	
de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	$\int L$
Quantités exceptées (EQ)	Code: El
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 3 ml
	mı Quantité maximale nette par emballage extérieur
	1000 ml
Catégorie de transport	3
Code de restriction en tunnels	E
IMDG	
Limited quantities (LQ)	5L
Excepted quantities (EQ)	Code: El
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A

Page: 8/8

# Fiche de données de sécurité selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.05.2021 Révision: 03.05.2021

Nom du produit: DETERGENT - DEGRAISSANT CONCENTRE POUR PIECES MECANIQUES - 10L

(suite de la page 7)

BENZÈNESULFONIQUE, DÉRIVÉS SEC-ALKYL-4EN C10-13), 8, III

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation chimique n'a pas été réalisée.

### **RUBRIQUE 16:** Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë - inhalation – Catégorie 2

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée — Catégorie 1A Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée — Catégorie 1B

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanee/irritation cutanee – Categorie 1B Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique-toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique-toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente